

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 V 360** Vœu relatif aux tarifs d'entrée des monuments parisiens.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que la Ville de Paris est la première destination touristique mondiale avec 47 millions de visiteurs entre juillet 2013 et juin 2014 à Paris et en Ile-de-France selon le CRT,

Considérant en outre, la richesse et la diversité de son patrimoine culturel visité et apprécié de millions de visiteurs, mais aussi des Parisiennes et des Parisiens,

Considérant la concentration de monuments de la Ville de Paris et la fréquentation des sites culturels qui a atteint 73,1 millions de visiteurs uniques en 2013 – ce qui en fait l'une des principales activités pratiquées à Paris selon l'enquête annuelle de l'OTCP ;

Considérant l'activité touristique culturelle comme une ressource tant pour la mise en valeur nationale et internationale de notre patrimoine que pour l'activité économique et financière de notre Ville ;

Considérant les tarifs actuellement bas des droits d'entrée des monuments municipaux, situés dans la fourchette basse (40,50€ pour deux musées + 2 monuments emblématiques) selon le panel des prix internationaux de l'OTCP,

Considérant la nécessité pour la Ville de trouver de nouvelles recettes financières pérennes et la volonté politique de tirer un plus grand profit du patrimoine immobilier de la Ville et notamment de ces concessions,

Considérant, dans ce cadre, l'existence d'une commission de concessions des élus,

Considérant la démocratisation culturelle et donc l'accès de tous aux monuments parisiens comme une valeur fondamentale de la République et un objectif majeur de la politique culturelle et éducative de la Ville de Paris ;

Considérant que les droits d'entrée, y compris lorsqu'ils comprennent un droit d'accès gratuit ou réduit pour une ou plusieurs catégories d'utilisateurs participent au maintien de cette valeur ;

Sur proposition de Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants »,

Emet le vœu :

- Que soit étudiée la création par la Ville de Paris d'une nouvelle grille de droits d'entrée aux monuments parisiens dans le cadre de la commission de concessions des élus.